

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 084-218401024-20260330-2026_D_30-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 30 MARS 2026

Date de la convocation
25/03/2026

Date d'affichage
25/03/2026

Objet de la délibération

Désignation des délégués au
Syndicat Mixte
d'Electrification Vauclusien

N° 30/26

L'an deux mil vingt-six et le trente mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, Mme CHEREL, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme MIGLIORINI donne pouvoir à Mme MOUNIER-SIRE,

Madame le Maire explique que suite aux élections municipales du 15 mars dernier conformément : aux articles L5211-7 et L5211-8 du CGCT ; à la circulaire de Monsieur le Préfet de Vaucluse du 26 mars 2020 ; et à l'article 5-1 des statuts du Syndicat ; au décret n°2020-571 du 14/05/2020 ;

Il appartient au conseil municipal de désigner un délégué titulaire, ainsi qu'un délégué suppléant, appelés à siéger au sein du comité du Syndicat d'énergie Vauclusien, et à représenter la commune au titre des compétences obligatoires prévus aux statuts.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

-DESIGNE par 15 POUR, comme délégués au Syndicat Mixte d'Electrification Vauclusien les personnes suivantes :

- **Délégué titulaire**
M. Patrick ICARD, 1^{ème} adjoint au maire
- **Délégué suppléant**
M. André BONHOMME, conseiller municipal

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY



Secrétaire de séance

Marie BERNARD